



Délibération du conseil municipal du 21 janvier 2025 - N°D2025_08

Publiée sur le site internet de la commune le : 23 janvier 2025

MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 9 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Quorum atteint

Absents : 2

Votants : 17

Secrétaire de séance : LAURENSEN David

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric		X
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis	X							

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « ALLER PLUS HAUT »

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'association « Aller plus haut », association regroupant des établissements parmi lesquels l'institut Médico Pédagogique (IMP) de Cluses, sollicitant la municipalité une subvention pour la scolarité 2024/2025 d'une élève habitant la commune de Vougy.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention à l'association « Aller plus haut » d'un montant de 150 €, afin de participer aux frais de scolarité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention à l'association « Aller plus haut ».

Le secrétaire de séance,

LAURENSEN David

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,

MASSAROTTI Yves